

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CIAS POUR 2022

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU – MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET retirée
M. J.L.DUPONT absent
MME C.MARCHAL excusée
MME L.VUILLERMOZ absente
MME C.LAMBERT excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME F.ROUX absente
M. J.LAMARCQ absent
M. R.GUERIN absent
M. J.BROSSARD absent
M. P.RALLE absent

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M D.GODOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 9
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 8	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Le conseil d'administration élit M D.GODOY pour présider le vote.

Le compte administratif est déclaré conforme au compte de gestion par l'assemblée délibérante.

Les résultats de l'exercice 2022 ainsi que les résultats de clôture pour le budget principal du CIAS se résument ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 849 981.72 €
Recettes : 1 767 237.08 €
Résultat 2022 : - 82 744.64 €
Excédent antérieur reporté : + 207 866.83 €
Résultat final : + 125 122.19 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CIAS POUR 2022

(Page n° 2 / 2)

Investissement :

Dépenses : 15 135.70 €
Recettes : 9 804.39 €
Résultat 2022 : - 5 331.31 €
Excédent antérieur reporté : + 3 468.49 €
Résultat final : - 1 862.82 €

Résultat global :

Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 au (RF) 002 de 123 259.37 €
Déficit d'investissement à reporter en 2023 au (DI) 001 de 1 862.82 €
Réserves à inscrire en 2023 au (RI) 10682 pour 1 862.82 €

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-12,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (La Vice-Présidente ne prenant pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif 2022
dessus.

du CIAS tel que présenté ci-

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de
l'Etat et de sa publication.

Le Président de séance,
Didier GODOY.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

